

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP AFC AMANETT

Adresse : Carré de l'Or- Les jardins du Lac II
Les Berges du Lac -1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mai 2023, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP AFC AMANETT**», promu par ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et ARAB TUNISIAN BANK, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n°34-2023 du 18 mai 2023
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Distributeur	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS